



Club Nautique Lantonnais
Cabane ostréicole n°4
Port de CASSY
33138 LANTON

Président : Roger Jarnac
roger.jarnac@wanadoo.fr

Lanton, le 25 Octobre 2011

à

Monsieur le Préfet de la Gironde
Préfecture de la Gironde
Esplanade Charles de Gaulle
33077 BORDEAUX CEDEX

Objet : Parc Naturel Marin Bassin d'Arcachon

Monsieur le Préfet

Si je prends contact avec vous au nom d'une des plus anciennes associations d'usagers des loisirs nautiques du Bassin d'Arcachon que j'ai l'honneur de présider c'est pour attirer votre attention sur une inquiétude grandissante chez l'ensemble des usagers des loisirs de la mer de notre région au sujet de la mise en place du Parc Naturel Marin sur notre merveilleux plan d'eau

Les usagers adorent notre région et sont favorables à ce qu'un équilibre aussi parfait que possible s'établisse entre usages et protection de l'environnement

Nos élus et nos associations dans leur ensemble ont toujours agi en ce sens même si beaucoup reste encore à faire

C'est dans notre région que très vraisemblablement l'on trouve la plus forte concentration d'usagers des loisirs de la mer par rapport à la surface concernée et de ce fait un très grand nombre d'associations diverses qui informent, éduquent, conseillent leurs adhérents sur la bonne pratique des loisirs de la mer dans le respect de l'environnement

Permettez-moi de vous rappeler que rien que pour la pratique de la navigation de plaisance il y a 12500 bateaux sur le Bassin d'Arcachon ce qui représente 35000 à 50000 usagers sans compter tous les pêcheurs sur côtes et jetées et les autres pratiquants d'activités nautiques complémentaires

A mon sens, dans aucun autre PNM vous ne trouvez une telle densité d'usagers des loisirs de la mer

Or aujourd'hui il nous est proposé une toute petite représentativité des usagers dans la composition du conseil de gestion du PNM soit 5 représentants pour 48 membres (Mayotte a 8 représentants des usagers pour 41 membres !!)

Nous ne comprenons pas cette volonté d'écarter les usagers des loisirs de la mer de la gestion du Bassin alors qu'ils représentent un poids économique considérable et que l'impact de leurs pratiques est déterminant sur l'évolution du plan d'eau

Un profond sentiment d'injustice est en train de s'instaurer à la connaissance de cette proposition dans l'esprit des usagers et les plus hardis commencent à organiser une résistance et des pétitions commencent à circuler

Pourquoi provoquer ainsi la population locale alors qu'elle était prête à participer à l'étude de mesures utiles et raisonnées ?

Une impression de dictat irrite élus locaux, responsables associatifs et usagers

Comment vont pouvoir être efficacement mises en œuvre des mesures dans un climat de contestation, de rancœur et d'hostilité ?

Le but du PNM est-il de dresser la population contre l'administration ?

Quel dommage pour notre beau Bassin d'Arcachon !!

A mon sens il serait bien plus efficace, et habile, de renforcer la représentativité des usagers des loisirs de la mer de façon significative et de les faire participer aux travaux. Nous pourrions considérer qu'il soit nécessaire que six tendances majeures participent à la gestion du PNM

- L'administration
- L'environnement
- Les élus locaux
- Les professionnels
- Les usagers des loisirs de la mer
- Les experts techniciens

Il semblerait normal et équitable que le nombre des représentants des usagers des loisirs de la mer soit de ce fait au moins de 1/6ème des membres du conseil de gestion ce qui permettrait une bien meilleure prise en compte des diversités et surtout une bien meilleure adéquation des décisions applicables alors beaucoup plus sereinement et efficacement

Nous vous demandons avec insistance de prendre en compte cette demande dans l'intérêt même de l'avenir du PNM du Bassin d'Arcachon et pour que s'instaure enfin une franche collaboration consentie

Veillez croire, Monsieur le Préfet, en la sincérité de notre expression

Roger JARNAC
Président du CNL